

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/013

DECISION DU MAIRE

Ateliers décoration vitrines et dessin le 24/05/2023

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis en date du 29/11/2022 conclut avec l'illustratrice Madame FAGE Fanny sise 2 allée des Daphnés, 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD, pour un atelier décoration vitrines et un atelier dessin pour les enfants de 6-12 ans le mercredi 24 mai 2023 à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 450,00 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : Autorise la signature du devis en date du 29/11/2022 conclut avec l'illustratrice Madame FAGE Fanny sise 2 allée des Daphnés, 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD, pour un atelier décoration vitrines et un atelier dessin pour les enfants de 6-12 ans le mercredi 24 mai 2023 à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 450,00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 62268 – gestionnaire Culture.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 09/02/2023



Céline VILLECOURT

Maire